



MARCK & BALSAN

PROTÉGER ET RAYONNER

DECLARATIONS UE DE CONFORMITE

SOMMAIRE

- DC UE_343-V-265 & 343-S-265
- DC UE_343-V-277 et 343-S-277
- DC UE_388-MA-260
- DC UE_469 AS HV-V-268
- DC UE_469 AS-V-269
- DC UE_469-P-239
- DC UE_469-V-238
- DC UE_469-V-241
- DC UE_469-V-247
- DC UE_469-V-271 & 469-P-271
- DC UE_11612 S AS V-C-276
- DC UE_11612 S AS-C-276
- DC UE_11612-B-279
- DC UE_11612-B-282
- DC UE_11612-B-287
- DC UE_11612-C-283
- DC UE_11612-CHE-280
- DC UE_11612-P-246
- DC UE_11612-P-279
- DC UE_11612-P-282
- DC UE_11612-P-284
- DC UE_11612-P-288
- DC UE_11612-TS-275
- DC UE_11612-V-249
- DC UE_12402-6-AF-278
- DC UE_13911-CA-266
- DC UE_15614 CHAL-V0888 et 15614 CHAL-P0888
- DC UE_24232-V-281
- DC UE_60895-X-262_X
- DC UE_61482-SSC-285
- DC UE_61482-SSC-286
- DC UE_CTC-TC-261
- DC UE_IFTH-C-258_M&B
- DC UE_NIJ0101.06-GPB-270 & CAST012_17-GPB-270
- DC UE_NIJ0101.06-GPB-270_M&B

 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire		Code:	R3_FO_04
			Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 1		Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :
MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :
Veste et salopette de protection contre la pluie

Référence E.P.I. : 343-V-265 et 343-S-265

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de
l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688 + A1 : 2021, EN ISO 24232 : 2025.

GENNEVILLIERS, le 01/06/2026
Clarisse BELLIARD, Responsable Qualité et RSE



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_04
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 1	Version :	02

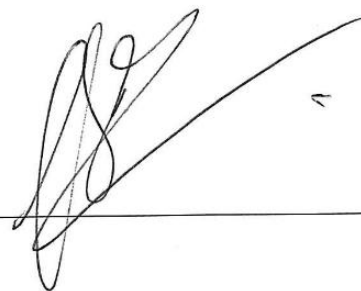
Le fabricant responsable de la mise sur le marché :
MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :
Veste et salopette de protection contre la pluie

Référence E.P.I. : 343-V-277 et 343-S-277

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de
l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688 + A1 : 2021, EN ISO 24232 : 2025.

GENNEVILLIERS, le 14/09/2026
Clarisse BELLARD, Responsable Service Qualité
et RSE



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_05
		Date :	15/01/21
	Déclaration de conformité EPI catégorie 2	Version :	01

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :
MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :
 Manchettes protégeant contre les risques mécaniques : coupures par tranchage
 Référence E.P.I. : 388-MA-260

Est conforme au Règlement (UE) 2016/425 et à la / aux norme(s) harmonisée(s) : EN
 EN ISO 21420: 2020 - EN 388: 2016+A1: 2018.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module
 B) n° :
 0075/045/162/05/19/1655 (01)
 Date de délivrance : 24/05/2019
 Date d'expiration : 24/05/2024

Délivrée par le CTC (0075)- 4, rue Hermann Frenkel- 69367 LYON cedex 07-
 FRANCE

GENNEVILLIERS, le 29/06/2021
 Coralie Monnet, Directrice Q.H.S.E.



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Veste pour sapeur-pompier, de signalisation à haute visibilité, permettant à l'utilisateur d'être visible de jour comme de nuit dans la lueur des phares d'un véhicule circulant à une vitesse ≤ 60 Km/h, devant être portée lors d'interventions de lutte contre l'incendie et d'activités associées telles que les opérations de secours, l'assistance apportée durant les catastrophes. Elle permet également la dissipation des charges électrostatiques accumulées à la surface du vêtement. Elle doit être portée en association avec un pantalon conforme aux normes EN 469 (2020) et EN 1149-5 (2018).

Référence E.P.I. : 469 AS HV-V-268

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :

EN ISO 13688+A1 : 2021, EN 469 : 2020, EN 1149-5 : 2018, EN ISO 20471+A1 : 2016.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/05/22/0052 version 01

Date de délivrance : 12/05/2022

Date d'expiration : 12/05/2027

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 19/05/2022
Coralie Monnet, Directrice RSE & SMQ



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code :	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3	Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Veste pour sapeur-pompier devant être portée lors d'interventions de lutte contre l'incendie et d'activités associées telles que les opérations de secours, l'assistance apportée durant les catastrophes. Ce vêtement est également un vêtement de visualisation au sens du § 6.2.6 de la norme EN 469 (2020) et permet la dissipation des charges électrostatiques accumulées à la surface du vêtement. Cette veste doit être portée avec un pantalon conforme aux normes EN 469 (2020) et EN 1149-5 (2018), dont la comptabilité aura été vérifiée.

Référence E.P.I. : 469 AS-V-269

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :

EN ISO 13688+A1 : 2021, EN 469 : 2020, EN 1149-5 : 2018.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/05/22/0053 version 01

Date de délivrance : 12/05/2022

Date d'expiration : 12/05/2027

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 19/05/2022
Coralie Monnet, Directrice RSE & SMQ



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Pantalon pour sapeur-pompier devant être porté lors d'interventions de lutte contre l'incendie et d'activités associées telles que les opérations de secours, l'assistance apportée durant les catastrophes. Il doit être obligatoirement porté en association avec une veste conforme à la norme EN 469 (2020) et dont la compatibilité aura été vérifiée. Ce vêtement ne permet pas de signaler visuellement la présence de l'utilisateur au sens du § 6.2.6 de la norme EN 469 (2020).

Référence E.P.I. : 469-P-239

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :

EN ISO 13688+A1 : 2021, EN 469 : 2020 X2 Y2 Z2.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/05/18/0094 version 06

Date de délivrance : 24/05/2018

Date d'expiration : 24/05/2028

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 17/11/2022
Coralie Monnet, Directrice RSE & SMQ



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Veste pour sapeur-pompier devant être portée lors d'interventions de lutte contre l'incendie et d'activités associées telles que les opérations de secours, l'assistance apportée durant les catastrophes. Elle doit être obligatoirement portée en association avec un pantalon conforme à la norme EN 469 (2020) et dont la compatibilité aura été vérifiée. Ce vêtement ne permet pas de signaler visuellement la présence de l'utilisateur au sens du § 6.2.6 de la norme EN 469 (2020).

Référence E.P.I. : 469-V-238

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :

EN ISO 13688+A1 : 2021, EN 469 : 2020 X2 Y2 Z2.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/05/18/0093 version 06

Date de délivrance : 24/05/2018

Date d'expiration : 24/05/2028

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 17/11/2022
Coralie Monnet, Directrice RSE & SMQ



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3	Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Veste pour sapeur-pompier devant être portée lors d'interventions de lutte contre l'incendie et d'activités associées telles que les opérations de secours, l'assistance apportée durant les catastrophes. Elle doit être obligatoirement portée en association avec un pantalon conforme à la norme EN 469 (2020) et dont la compatibilité aura été vérifiée. Ce vêtement ne permet pas de signaler visuellement la présence de l'utilisateur au sens du § 6.2.6 de la norme EN 469 (2020).

Référence E.P.I. : 469-V-241

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :

EN ISO 13688+A1 : 2021, EN 469 : 2020 X2 Y2 Z2.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/06/18/0119 version 03

Date de délivrance : 29/06/2018

Date d'expiration : 29/06/2028

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 25/07/2022
Coralie Monnet, Directrice RSE & SMQ



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Veste pour sapeur-pompier devant être portée lors d'interventions de lutte contre l'incendie et d'activités associées telles que les opérations de secours, l'assistance apportée durant les catastrophes. Elle doit être obligatoirement portée en association avec un pantalon conforme à la norme EN 469 (2020) et dont la compatibilité aura été vérifiée. Ce vêtement ne permet pas de signaler visuellement la présence de l'utilisateur au sens du § 6.2.6 de la norme EN 469 (2020).

Référence E.P.I. : 469-V-247

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :

EN ISO 13688+A1 : 2021, EN 469 : 2020 X2 Y2 Z2.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/07/18/0127 version 03

Date de délivrance : 24/07/2018

Date d'expiration : 24/07/2028

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 17/11/2022
Coralie Monnet, Directrice RSE & SMQ



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Ensemble indissociable « veste + pantalon » pour sapeur-pompier devant être portée lors d'interventions de lutte contre l'incendie et d'activités associées telles que les opérations de secours, l'assistance apportée durant les catastrophes. Cet ensemble ne permet pas de signaler visuellement la présence de l'utilisateur au sens des § 4.3.8 et 6.2.6 de la norme EN 469 (2020).

Référence E.P.I. : veste 469-V-271 + pantalon 469-P-271

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688+A1 : 2021, EN 469 : 2020 X2 Y1 Z1.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :
0072/045/162/11/22/0111 version 01

Date de délivrance : 15/11/2022

Date d'expiration : 15/11/2027

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 16/11/2022
Coralie Monnet, Directrice RSE & SMQ



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_05
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :
MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :
 Combinaison offrant une protection du corps contre tout contact occasionnel de courte durée avec une flamme, contre la chaleur convective, radiante et contre les petites projections de métal en fusion. Elle offre une protection contre la chaleur radiante provenant de l'arc utilisé pour le soudage et les techniques connexes et à réduire au minimum la possibilité de choc électrique en cas de contact accidentel de courte durée avec un conducteur électrique sous une tension inférieure ou égale à 100V en courant continu dans des conditions normales de soudage. Elle permet également la dissipation des charges électrostatiques accumulées à la surface.
 Equipement de visualisation améliorée pour des situations à risque modéré, permettant la reconnaissance de mouvement de nuit, dans la lumière des phares d'un véhicule roulant à une vitesse inférieure à 60 km/h. Cet équipement ne garantit pas la visibilité dans les situations à haut risque couvert par l'EN 20471.

Référence E.P.I. : 11612 S AS V-C-276

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
 EN ISO 13688+A1 : 2021- EN ISO 11611 : 2015 A1 classe 1- EN ISO 11612 : 2015 A1 B1 C1- EN 1149-5 : 2018- EN 17353 : 2020 type B2

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

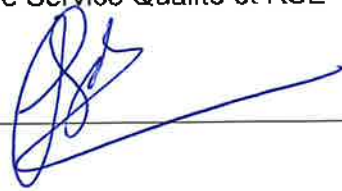
0072/045/162/07/23/0100 version : 03

Date de délivrance : 07/07/2023

Date d'expiration : 07/07/2028

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

GENNEVILLIERS, le 31/03/2025
 Clarisse BELLARD, Responsable Service Qualité et RSE



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_05
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :
MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :
 Combinaison offrant une protection du corps contre tout contact occasionnel de courte durée avec une flamme, contre la chaleur convective, radiante et contre les petites projections de métal en fusion. Elle offre une protection contre la chaleur radiante provenant de l'arc utilisé pour le soudage et les techniques connexes et à réduire au minimum la possibilité de choc électrique en cas de contact accidentel de courte durée avec un conducteur électrique sous une tension inférieure ou égale à 100V en courant continu dans des conditions normales de soudage. Elle permet également la dissipation des charges électrostatiques accumulées à la surface.

Référence E.P.I. : 11612 S AS-C-276

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
 EN ISO 13688+A1 : 2021- EN ISO 11611 : 2015 A1 classe 1- EN ISO 11612 : 2015 A1 B1 C1- EN 1149-5 : 2018

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/07/23/0099 version : 03

Date de délivrance : 07/07/2023

Date d'expiration : 07/07/2028

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

GENNEVILLIERS, le 31/03/2025
 Clarisse BELLIARD, Responsable Service Qualité et RSE



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_05
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2	Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Blouson protégeant le torse, les bras et le cou contre tout contact occasionnel de courte durée avec une flamme, contre la chaleur convective et radiante. Ce blouson doit être porté en ensemble avec un pantalon de même performance dont la compatibilité a été vérifiée. Ce vêtement peut nécessiter l'adjonction d'EPI complémentaires pour la protection de la tête, des mains, des pieds voir des voies respiratoires.

Référence E.P.I. : 11612-B-279

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688+A1 : 2021 et EN ISO 11612 : 2015 A1 B1 C1

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/12/24/0189 version : 02

Date de délivrance : 16/04/2026

Date d'expiration : 19/12/2029

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

GENNEVILLIERS, le 18/06/2026

Clarisse BELLIARD, Responsable service Qualité & RSE



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_05
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2	Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Blouson protégeant le torse, les bras et le cou contre tout contact occasionnel de courte durée avec de petites flammes, contre la chaleur convective et radiante. Ce vêtement peut nécessiter l'adjonction d'EPI complémentaires pour la protection de la tête, des mains, des pieds voir des voies respiratoires. Ce blouson doit être porté en ensemble avec un pantalon de même performance dont la compatibilité aura été vérifiée.

Référence E.P.I. : 11612-B-282

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688+A1 : 2021 et EN ISO 11612 : 2015 A1 B1 C1

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/04/25/0085 version : 02

Date de délivrance : 23/06/2025

Date d'expiration : 06/04/2030

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

GENNEVILLIERS, le 07/07/2025
Clarisse BELLIARD, Responsable service Qualité & RSE



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_05
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2	Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Blouson protégeant le torse, les bras et le cou contre tout contact occasionnel de courte durée avec une flamme, contre la chaleur convective et radiante. Ce vêtement peut nécessiter l'adjonction d'EPI complémentaires pour la protection de la tête, des mains, des pieds voir des voies respiratoires.

Référence E.P.I. : 11612-B-287

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688+A1 : 2021 et EN ISO 11612 : 2015 A1 B1 C1

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/02/26/0012 version : 01

Date de délivrance : 20/02/2026

Date d'expiration : 19/02/2031

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

GENNEVILLIERS, le 23/02/2026

Clarisse BELLIARD, Responsable service Qualité & RSE



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_05
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :
MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :
Combinaison offrant une protection du corps contre tout contact occasionnel de courte durée avec de petites flammes, contre la chaleur convective et radiante. Ce vêtement peut nécessiter l'adjonction d'EPI complémentaires pour la protection de la tête, des mains, des pieds voir des voies respiratoires.

Référence E.P.I. : 11612-C-283

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688+A1 : 2021 et EN ISO 11612 : 2015 A1 B1 C1

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

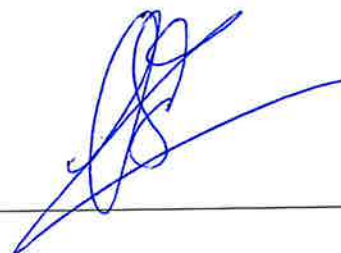
0072/045/162/04/25/0103 version : 03

Date de délivrance : 19/03/2026

Date d'expiration : 27/04/2030

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

GENNEVILLIERS, le 25/03/2026
Clarisse BELLIARD, Responsable service Qualité & RSE



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_05
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2	Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Chemise offrant une protection du haut du corps, incluant le cou et les bras jusqu'aux poignets, contre tout contact occasionnel de courte durée avec une flamme, contre la chaleur convective et radiante. Ce vêtement doit être porté avec un pantalon de mêmes performances et dont la compatibilité aura été vérifiée. Ce vêtement peut nécessiter l'adjonction d'EPI complémentaires pour la protection de la tête, des mains, des pieds voir des voies respiratoires.

Référence E.P.I. : 11612-CHE-280

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688+A1 : 2021 et EN ISO 11612 : 2015 A1 B1 C1

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/07/25/0125 version : 02

Date de délivrance : 17/06/2026

Date d'expiration : 01/07/2030

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

GENNEVILLIERS, le 18/06/2026

Clarisse BELLIARD, Responsable service Qualité & RSE



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Pantalon d'un ensemble vestimentaire indissociable offrant une protection contre tout contact occasionnel et de courte durée avec une flamme, contre la chaleur radiante, convective et de contact.

Référence E.P.I. : 11612-P-246

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688+A1 : 2021, EN ISO 11612 : 2015.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/10/18/0188 version 04

Date de délivrance : 22/10/2018

Date d'expiration : 22/10/2028

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 30/05/2023
Stéphane QUINIOU, Directeur Général Adjoint



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code :	R3_FO_05
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2	Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Pantalon protégeant le bas du torse et les jambes contre tout contact occasionnel de courte durée avec une flamme, contre la chaleur convective et radiante. Ce pantalon doit être porté en ensemble avec une veste ou un blouson de même performance dont la compatibilité a été vérifiée. Il peut être utiliser avec ou sans sa partie montante amovible. Ce vêtement peut nécessiter l'adjonction d'EPI complémentaires pour la protection de la tête, des mains, des pieds voir des voies respiratoires.

Référence E.P.I. : 11612-P-279

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688+A1 : 2021 et EN ISO 11612 : 2015 A1 B1 C1

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/12/24/0188 version : 02

Date de délivrance : 24/04/2026

Date d'expiration : 19/12/2029

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

GENNEVILLIERS, le 18/06/2026

Clarisse BELLIARD, Responsable service Qualité & RSE



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code :	R3_FO_05
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2	Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :
MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :
 Pantalon protégeant le bas du torse et les jambes contre tout contact occasionnel de courte durée avec de petites flammes, contre la chaleur convective et radiante. Ce vêtement peut nécessiter l'adjonction d'EPI complémentaires pour la protection de la tête, des mains, des pieds voir des voies respiratoires. Ce pantalon doit être porté en ensemble avec un blouson de même performance dont la compatibilité aura été vérifiée.

Référence E.P.I. : 11612-P-282

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
 EN ISO 13688+A1 : 2021 et EN ISO 11612 : 2015 A1 B1 C1

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/04/25/0086 version : 02

Date de délivrance : 23/06/2025

Date d'expiration : 06/04/2030

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

GENNEVILLIERS, le 07/07/2025
 Clarisse BELLIARD, Responsable service Qualité & RSE



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_05
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2	Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :
MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :
 Pantalon protégeant le bas du torse et les jambes contre tout contact occasionnel de courte durée avec de petites flammes, contre la chaleur convective et radiante. Il doit être en association avec un haut de mêmes performances et dont la compatibilité aura été vérifiée. Ce vêtement peut nécessiter l'adjonction d'EPI complémentaires pour la protection de la tête, des mains, des pieds voir des voies respiratoires. Il est muni d'accessoires amovibles au niveau des genoux qui ont uniquement pour objectif d'apporter du confort et n'apportent aucune protection des genoux.

Référence E.P.I. : 11612-P-284

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
 EN ISO 13688+A1 : 2021 et EN ISO 11612 : 2015 A1 B1 C1

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/04/26/0028 version : 01

Date de délivrance : 17/04/2026

Date d'expiration : 16/04/2031

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

GENNEVILLIERS, le 27/04/2026
 Clarisse BELLARD, Responsable service Qualité & RSE



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_05
Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2		Date :	10/03/2022
	Version :	02	

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :
MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :
 Pantalon protégeant le bas du torse et les jambes contre tout contact occasionnel de courte durée avec de petites flammes, contre la chaleur convective et radiante. Il doit être en association avec un haut de mêmes performances et dont la compatibilité aura été vérifiée. Ce vêtement peut nécessiter l'adjonction d'EPI complémentaires pour la protection de la tête, des mains, des pieds voir des voies respiratoires. Il est muni d'accessoires amovibles au niveau des genoux qui ont uniquement pour objectif d'apporter du confort et n'apportent aucune protection des genoux.

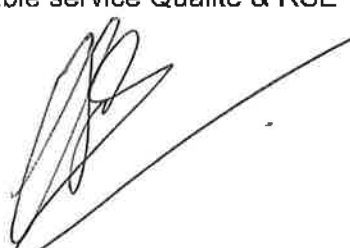
Référence E.P.I. : 11612-P-288

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
 EN ISO 13688+A1 : 2021 et EN ISO 11612 : 2015 A1 B1 C1

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :
 0072/045/162/06/26/0046 version : 01
 Date de délivrance : 02/06/2026
 Date d'expiration : 01/06/2031

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

GENNEVILLIERS, le 03/06/2026
 Clarisse BELLIARD, Responsable service Qualité & RSE



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire		Code:	R3_FO_05
			Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2		Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :
MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :
 Tee-shirt à manche longue offrant une protection du torse et des bras contre tout contact occasionnel de courte durée avec de petites flammes, contre la chaleur convective et radiante. Ce sous-vêtement doit être porté sous une tenue complète veste et pantalon de protection pour sapeur-pompier couvrant le torse, le cou, les bras et les jambes assurant une protection au feu et adaptée à l'intervention effectuée.

Référence E.P.I. : 11612-TS-275

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
 EN ISO 13688+A1 : 2021- EN ISO 11612 : 2015 A1 B1 C1

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/09/22/0086 version : 01

Date de délivrance : 27/09/2022

Date d'expiration : 27/09/2027

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

GENNEVILLIERS, le 29/09/2022
 Coralie Monnet, Directrice RSE & SMQ



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Veste d'un ensemble vestimentaire et indissociable du pantalon, offrant une protection contre tout contact occasionnel et de courte durée avec une flamme, contre la chaleur radiante, convective et de contact.

Référence E.P.I. : 11612-V-249

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :

EN ISO 13688+A1 : 2021, EN ISO 11612 : 2015.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/11/18/0199 version 04

Date de délivrance : 21/11/2018

Date d'expiration : 21/11/2028

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 30/05/2023

Stéphane QUINIOU, Directeur Général Adjoint



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_05
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Aide à la flottabilité (niveau 50) pour usages spéciaux

Référence E.P.I. : 12402-6-AF-278

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
EN ISO 12402-5 : 2020 et EN ISO 12402-6 : 2020 § 5 & 7.7

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

2754/0045/162/03/25/0073

Date de délivrance : 04/03/2025

Date d'expiration : 03/03/2030

Délivrée par Alienor Certification (2754) – ZA du Sanital – 21 Rue Albert Einstein - 86100 CHATELLERAULT-France

GENNEVILLIERS, le 04/03/2025

Clarisse BELLARD, Responsable service Qualité & RSE



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Cagoule de protection filtrante contre le feu à propriétés électrostatiques.

Référence E.P.I. : 13911-CA-266

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :

EN ISO 13688+A1 : 2021, EN 13911 : 2017, EN 1149-5 : 2018 et DGSCGC/CFDF/01 2022.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

UE/986/2024/1437 edition 1

Date de délivrance : 16/04/2024

Date d'expiration : 15/04/2029

Délivrée par CIOP-PIB (1437) – Czerniakowska 16 – 00-701 VARSOVIE - POLOGNE

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 30/04/2024

Clarisse BELLIARD, Responsable Qualité & RSE



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Ensemble indissociable veste + pantalon pour sapeurs-pompiers offrant une protection contre le contact accidentel avec de petites flammes, contre la chaleur radiante, convective et préconisé pour être porté pendant la lutte contre les feux d'espaces naturels. Ces EPI sont uniquement à destination des sapeurs-pompiers Français en référence au RTVEPSP/Tenue de Service et d'Intervention, établi par la DGSCGC.

Référence E.P.I. : 15614 CHAL-V0888 et 15614 CHAL-P0888

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :

EN ISO 13688+A1 : 2021, EN 15614 : 2007 A1 (associée à la fiche de coordination VG5 n°23-017) et EN ISO 11612 : 2015 A1 B1 C1.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/01/18/0003 version 08

Date de délivrance : 10/01/2018

Date d'expiration : 21/04/2028

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 27/09/2022
Coralie Monnet, Directrice RSE & SMQ



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_04
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 1	Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :
MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :
Veste de protection contre la pluie

Référence E.P.I. : 24232-V-281

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de
l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688 + A1 : 2021, EN 24232 : 2025.

GENNEVILLIERS, le 27/04/2026
Clarisse BELLARD, Responsable Service Qualité et RSE



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code :	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Ensemble de vêtements conducteurs composé d'une cagoule, d'une combinaison, d'une paire de chausses et d'une paire de gants, classe 1

Ou

Ensemble de vêtements conducteurs composé d'une cagoule pour casque, d'une combinaison, d'une paire de chausses et d'une paire de gants, classe 1

Ou

Ensemble de vêtements conducteurs composé d'un cache-col pour casque pilote d'hélicoptère, d'une combinaison, d'une paire de chausses et d'une paire de gants, classe 1

Référence E.P.I. :

Combinaison : 60895-C-262

Cagoule : 60895-CA-262

Cagoule pour casque : 60895-CA-262 b

Cache-col : 60895-TC-262

Chausses : 60895-CH-262

Gants : 60895-G-262

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :

EN ISO 13688 + A1 : 2021, EN 388 : 2016 + A1 : 2018, EN 21420 : 2020, EN IEC 60895 : 2020.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

CE 743491

Date de délivrance : 01/07/2026

Date d'expiration : 01/10/2031

Délivrée par BSI (2797) – Say Building, John M. Keynesplein 9, 1066 EP- Amsterdam- Netherlands

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 02/07/2026
Clarisse BELLIARD, Responsable Qualité & RSE



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Sous-combinaison de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique.

Référence E.P.I. : 61482-SSC-285

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :

EN ISO 13688+A1 : 2021 et EN 61482-2 : 2020, ATPV 6 cal/cm²

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

CER26/03/0026.C1

Date de délivrance : 13/03/2026

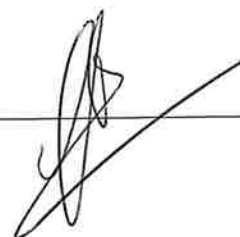
Date d'expiration : 13/03/2031

Délivrée par TTS (2959) - 1 Rue de l'Echauffourée - 7700 Mouscron - BELGIQUE

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : **ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.**

GENNEVILLIERS, le 09/04/2026

Clarisse BELLIARD, Responsable service Qualité & RSE



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Sous-combinaison de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique.

Référence E.P.I. : 61482-SSC-286

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :

EN ISO 13688+A1 : 2021 et EN 61482-2 : 2020, ATPV 18 cal/cm²

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

CER26/03/0035.C1 version : 01

Date de délivrance : 18/03/2026

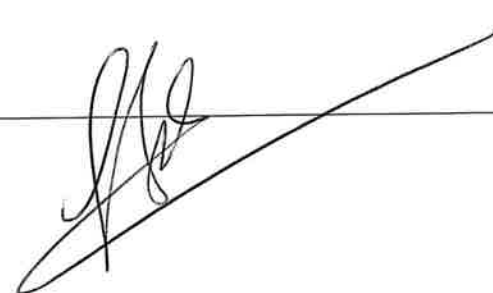
Date d'expiration : 18/03/2031

Délivrée par TTS (2959) - 1 Rue de l'Echauffourée - 7700 Mouscron - BELGIQUE

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 09/04/2026

Clarisse BELLIARD, Responsable service Qualité & RSE



 MARCK & BALSAN PROTEGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_05
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2	Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Tour de cou protégeant contre les risques mécaniques : coupures par tranchage

Référence E.P.I. : CTC-TC-261

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes : EN ISO 13688+A1 : 2021 et déclaration à dire d'expert selon les méthodes de test de la norme EN 388: 2016+A1: 2018.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0075/045/162/05/19/1656 (02)

Date de délivrance : 27/05/2019

Date d'expiration : 27/05/2029

Délivrée par le CTC (0075)- 4, rue Hermann Frenkel- 69367 LYON cedex 07-FRANCE

GENNEVILLIERS, le 03/06/2024
Clarisse BELLIARD, Responsable Qualité et RSE



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_05
		Date :	10/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 2	Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Tenue de protection contre les risques de piqûres par des insectes volants à dard (guêpes, frelons,...), y compris les frelons asiatiques, destinée aux équipes spécialisées et aux sapeurs-pompiers intervenant dans la destruction des nids.

Référence E.P.I. : IFTH-C-258

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes : EN ISO 13688+A1 : 2021 et à la fiche EPI particulier IFTH n°4- version 5 du 09/12/2021.

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

0072/045/162/05/19/0217 version 04

Date de délivrance : 29/05/2019

Date d'expiration : 29/05/2029

Délivrée par l'I.F.T.H. (0072) - Avenue Guy de Collongue – 69134 ECULLY cedex

GENNEVILLIERS, le 29/05/2024
Clarisse BELLIARD, Responsable Qualité et RSE



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code:	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3		Version :

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Ensemble indissociable packs balistiques NIJ0101.06-GPB-270 et packs additionnels
CAST 012/17-GPB-270 protégeant contre le risque de blessures par balles et contre les
coups de couteaux et de pics.

Référence E.P.I. : NIJ0101.06-GPB-270 et CAST 012/17-GPB-270

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe
II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :
EN ISO 13688 : 2013, NIJ 0101.06 : juillet 2008 et CAST 012/17: juillet 2017

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :
033/2022/0965

Date de délivrance : 15/11/2022

Date d'expiration : 14/11/2027

Délivrée par le CENTEXBEL (0493) – Technologiepark 70 – BE 9052 ZWIJNAARDE
(GENT)- Belgique

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de
l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de
l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 16/11/2022
Coralie Monnet, Directrice RSE & SMQ



 MARCK & BALSAN PROTÉGER ET RAYONNER	Formulaire	Code :	R3_FO_06
		Date :	09/03/2022
	Déclaration UE de conformité EPI catégorie 3	Version :	02

Le fabricant responsable de la mise sur le marché :

MARCK & BALSAN - 74 rue Villebois Mareuil - 92230 GENNEVILLIERS

Déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Packs balistiques NIJ0101.06-GPB-270 compatibles avec les housses de gilet pare-balles port discret & port apparent et avec les housses de gilet pare-balles MOLLE zippé protégeant contre le risque de blessures par balles.

Référence E.P.I. : NIJ0101.06-GPB-270 (packs balistiques)

Est conforme aux Exigences Essentielles de Santé et de Sécurité applicables de l'annexe II du Règlement (UE) 2016/425 et aux spécifications techniques suivantes :

EN ISO 13688 + A1 : 2021 et NIJ 0101.06 : juillet 2008

Est identique à l'EPI ayant fait l'objet de l'attestation d'examen UE de type (module B) n° :

033/2022/0964

Date de délivrance : 15/11/2022

Date d'expiration : 14/11/2027

Délivrée par le CENTEXBEL (0493) – Technologiepark 70 – BE 9052 ZWIJNAARDE (GENT)- Belgique

Et est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (module D) sous la surveillance de l'organisme notifié : ASQUAL (0334) - 14 rue des Reculettes- 75013 PARIS.

GENNEVILLIERS, le 16/11/2022
Coralie Monnet, Directrice RSE & SMQ

